

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 17

Avis sur un projet éolien sur la Commune de Saint-Germain-des-Bois

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REPLAÇANTS

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Didier DEVASSINE Absent Arrivée point n° 2 Absent Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERRICHON

Date de la convocation : 21 septembre 2022
Date de l'affichage : 21 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20220928-20220928Ques17-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 17

Avis sur un projet éolien sur la Commune de Saint-Germain-des-Bois

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la demande déposée le 30 juillet 2021 et complétée le 30 mars 2022 par la société CE SAINTGERMAIN-DES BOIS dont le siège social est sis ZAC de Mazeran, 74 rue Lieutenant de Montcabrier 34500 BEZIERS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Germain-des-Bois ;

vu les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement ;

vu l'arrêté préfectoral n° 2022-0821 du 1er juillet 2022 prescrivant l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société CE SAINT-GERMAIN-DES-BOIS pour l'exploitation d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs, de plates-formes, d'un poste de livraison électrique et d'un réseau de raccordement électrique souterrain sur le territoire de la commune de Saint-Germain-du-Bois ;

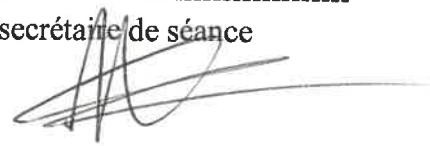
vu l'article R.181-38 du Code de l'Environnement ;

considérant que la Communauté de Communes Cœur de France doit émettre un avis.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix 13 contre, 5 pour et 18 abstentions émet un avis défavorable au projet éolien sur la Commune de Saint-Germain-des-Bois.



Le secrétaire de séance



Philippe PERRICHON